

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

**Décision VAL n° 2012-73 du 29 octobre 2012 portant délégation de pouvoirs du président-directeur général au directeur du département valorisation immobilière, achats et logistique (VAL)**

NOR : TRAT1238437S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de la Régie autonome des transports parisiens (RATP),  
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;  
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;  
Vu le code des transports, notamment son article L. 2142-6 ;  
Vu les délibérations du conseil d'administration de la RATP du 19 octobre 2012 portant déclassement par anticipation, échange foncier et cession de volumes ayant pour assiette la parcelle BY 24, sise 71 à 73, rue du Père-Corentin, 66 à 78, boulevard Jourdan, et 146, rue de la Tombe-Issoire, à Paris (14<sup>e</sup>),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation, au directeur du département valorisation immobilière, achats et logistique à l'effet d'exercer les pouvoirs suivants :

Passer tous actes consécutifs ou nécessaires, accomplir toutes formalités, élire domicile et, généralement, faire le nécessaire qu'implique la mise en œuvre des délibérations du conseil d'administration du 19 octobre 2012 précitées.

Article 2

Le délégataire assumera toutes les responsabilités, notamment pénales, que la loi ou les règlements mettent à la charge du chef d'entreprise, ces responsabilités étant expressément déléguées en même temps que les pouvoirs correspondants.

Article 3

À charge pour lui d'en informer préalablement le délégant, le délégataire pourra déléguer sa signature.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 29 octobre 2012.

*Le président-directeur général  
de la Régie autonome des transports parisiens (RATP),  
P. MONGIN*